

Protocole de reprise à l'école du Gourandel à partir du 2 novembre 2020

<http://gourandel.toutemonecole.fr>

direction : 06 33 81 50 34

Madame, Monsieur,

Suite à la publication du dernier protocole sanitaire, veuillez trouver ci-dessous l'organisation retenue à l'école du Gourandel.

Conditions d'accueil

Tous les élèves seront accueillis en même temps, dans leur classe, aux horaires habituels. Les élèves qui ne respecteraient pas les règles sanitaires, pour une raison ou une autre, ne pourront pas être accueillis à l'école.

Rôle des parents

Vous devrez :

- fournir des mouchoirs jetables
- faire laver les mains à votre enfant à l'arrivée au domicile suite à la journée de classe
- ne pas envoyer l'enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évocateurs du Covid :
 - une température supérieure à 38°
 - des problèmes respiratoires avec fièvre ou sensation de fièvre
 - une grosse fatigue soudaine et inexplicable
 - des maux de tête inexplicables
 - une altération soudaine de l'état général
 - des troubles du goût ou de l'odorat
 - des douleurs musculaires
 - une diarrhée

Cas avéré ou cas contact dans la famille

Les élèves ayant été testés positivement au SARS-CoV2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur.

Entrées et sorties

Elles restent inchangées par rapport à l'organisation mise en place avant les vacances de la Toussaint.

L'entrée et la sortie des élémentaires monolingues se fera par la porte principale, rue Jules Ferry. Celles des maternelles monolingues se fera par la rue de Coët Ligne. Tous les élèves bilingues entreront et sortiront du côté de la maternelle ainsi que les élémentaires ayant un frère ou une sœur en maternelle ou en bilingue.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Port du masque par les élèves

Concernant les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire ; Concernant les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est désormais obligatoire.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants et de leur expliquer l'usage avant l'arrivée à l'école.

Lavage des mains

Le lavage des mains sera réalisé :

- à l'arrivée dans la classe
- avant et après chaque repas
- avant et après les récréations
- après être allé aux toilettes

Limitation du brassage des groupes

Chaque classe reste dans une même salle, sauf pour la pratique du sport.

Les élèves ne sont pas mélangés lors des récréations qui se feront soit sur la cour, soit dans les classes.